

Invitation à une activité de formation continue



Titre : Initiation du traitement de l'insuffisance cardiaque par le médecin de famille

No d'activité : 68106

Date : mercredi le 30 janvier 2019

Lieu : Sani Sport

Coordonnées : 7777, boul. Marie-Victorin, Brossard

Objectifs

À la fin de cette présentation les participants pourront :

1. Définir le rôle des soins primaires dans la prise en charge des patients insuffisants cardiaques atteint de d'autres comorbidités.
2. Discuter des nouvelles analyses scientifiques et recommandations d'experts.
3. Appliquer ces recommandations d'experts à la pratique clinique afin d'améliorer la survie des patients.
4. Partager l'expérience clinique des experts de la région quant aux nouvelles molécules en insuffisance cardiaque.

Président de séance : Dre Lise Chalut

Horaire

2019-01-30	07:00	07:30	Autre	Arrivée, inscription et déjeuner	
2019-01-30	07:30	08:30	Conférence	Initiation du traitement de l'insuffisance cardiaque par le médecin de famille	Dre Jennifer Kennedy, cardiologue
2019-01-30	08:30	08:40	Autre	Remerciements, évaluation en ligne et départ	

Veuillez confirmer votre présence auprès de Mme Anabel Michaud au 514-250-6616 ou à anabel.michaud@novartis.com

Nombre de places limité

L'Association des médecins omnipraticiens de Richelieu St-Laurent, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 1.00 heure(s) de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté (www.cqdpcm.ca).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de NOVARTIS

Tous les participants sont invités à se créer un compte au www.fmoq.org en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail: <https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.